RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

Avis d'inscription
Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA)
Session 2022

Une session d'examen au brevet d'initiation aéronautique (BIA sera organisée **le mercredi 01 juin 2022 à 09 heures (heure Guyane)** sur la base de sujets nationaux.

Les inscriptions se dérouleront du mercredi 26 janvier 2022 au mercredi 9 mars 2021.

Les **candidats scolarisés** s'inscrivent dans leur établissement (collège, lycée ou Établissement privé) dans l'application CYCLADES.

Les **candidats individuels** s'inscrivent en ligne selon les modalités qui suivent :

Les inscriptions se font uniquement sur internet dans l'application CYCLADES à l'adresse suivante : **https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat** (Ctrl+clic pour suivre le lien)

L'inscription se déroule en trois étapes :
−la création et l'activation d'un compte utilisateur
−l'inscription
−l'édition de document (pièces justificatives …)
(voir les modalités en bas de page)

► Le brevet d'initiation aéronautique :

Durée totale de l'épreuve obligatoire : **2 heures 30**
Durée de l'épreuve facultative : **30 minutes**
Les sujets de l'épreuve obligatoire et de l'épreuve facultative sont nationaux.

La note de l'épreuve obligatoire est multipliée par un coefficient 5. Pour l'épreuve facultative, seuls les points excédant 10 sur 20 sont additionnés au total des points obtenus à l'épreuve obligatoire coefficientée.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, contacter la Division des Examens et Concours,
Mme CIPPE Rosaline au 05 94 27 22 35 (dec.bac@ac-guyane.fr **)**
Voir la note de service du 21 novembre 2021 (NOR : MENE213834N)

L'INSCRIPTION EN TROIS ETAPES

1/ La création et l'activation d'un compte utilisateur
Dans le menu « mon compte » : me connecter créez votre compte

La création d'un compte utilisateur est nécessaire pour pouvoir vous inscrire.
Suite à la création de votre compte, vous allez recevoir un mail :
Vous avez 48h pour cliquer sur le lien « Activer mon compte »

2/ L'inscription : Dans le menu « inscription », consulter l'ouverture des services d'inscription

A l'issue de l'inscription, les candidats sont rendus destinataires d'un mail rappelant les caractéristiques de leur inscription et leur numéro d'inscription.
L'adresse mail saisie lors de la création du compte permettra aux candidats d'accéder à leurs inscriptions et aux documents relatifs à ces dernières.

Les candidats qui souhaitent modifier leur inscription peuvent le faire en se connectant à leur compte candidat, à l'aide de leur adresse mail utilisé lors de la création de ce dernier, pendant la période d'ouverture des serveurs d'inscription. La prise en compte de la modification est notifiée par mail.

3/ L'édition de document :
Les candidats doivent imprimer la liste des pièces justificatives qu'ils devront verser dans leur compte candidat ou espace personnel.

ATTENTION : **Votre inscription ne sera effective qu'à réception des pièces demandées.**
A défaut, votre candidature sera annulée.